



FLASH INFO

LA DGAC SE DÉSENDETTE SUR LE DOS DES PERSONNELS !

Les revalorisations protocolaires sont une reconnaissance de l'évolution des métiers et des compétences des contrôleurs, notamment des nouvelles contraintes pesant sur les licences de contrôle à partir du 1^{er} janvier 2017.

Sur le projet de décret indemnitaire, vecteur des revalorisations, validé par Matignon et annexé au protocole figure, comme date de mise en œuvre, le 1^{er} janvier 2017.

Malgré des records de trafic cet été et des recettes très supérieures aux prévisions, le Gouvernement a décidé que les revalorisations auraient lieu le 1^{er} juillet 2017.

Le SNCTA s'est violemment opposé à ce report. Il a cependant été seul, absolument seul à le faire, tant en bilatérale avec la direction qu'au comité technique DGAC de ce vendredi 21 octobre.

Compte tenu de notre volonté de voter contre le décret, la direction a préféré ne pas mettre le texte au vote du CT, considérant que l'avis avait été rendu par la signature du protocole.

Seul à combattre, le SNCTA a obtenu que les revalorisations 2019 puissent avoir lieu le 1^{er} janvier.

La DGAC mettra 6 M€ de plus dans le désendettement et autant de moins pour ses contrôleurs ! Cette décision unilatérale du ministère du Budget a déjà été présentée au Parlement en projet de loi de finance. Pour mémoire, l'endettement de la DGAC avait été décidé par les pouvoirs publics pour « sauver le pavillon français ». Son désendettement s'opère désormais sur le dos des fonctionnaires qui, par ailleurs, sont la cible permanente des compagnies aériennes et de leurs lobbying médiatique et politique.

2016, du point de vue des contrôleurs, est une nouvelle année de la... volte-face !

POUR LE SNCTA, CETTE SITUATION EST INACCEPTABLE. IL EST DÉTERMINÉ À CE QUE TOUTES LES MESURES PROTOCOLAIRES SOIENT APPLIQUÉES, À COMMENCER PAR L'AUGMENTATION DE L'ATC DÈS LE 1^{ER} JANVIER 2017.

PLUS D'INFO ICI...

